

Décision

Générale

colonial

Décision n° 754/SG/FP infligeant un avertissement à un patron adjoint d'embarcation du cadre territorial.

n° 754/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Un avertissement est infligé à M Aboubaker Houmed Moussa, patron adjoint d'embarcation de 1er classe, 3e échelon, au port de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port) pour injures graves proférées à l'encontre de son supérieur hiérarchique.